

## **Jeu « A chacun son histoire de petit déjeuner » CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION**

### **ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales du Jeu (ci-après les "CGO") ont pour objet de définir les modalités et conditions du jeu « **A chacun son histoire de petit déjeuner** » qui propose **un jeu avec obligation d'achat** (ci-après « **le Jeu** »), accessible uniquement sur internet **du 01/03/2019 au 07/06/2019, sous forme d'instant gagnants ouverts**.

Le Jeu est proposé par la société PASQUIER S.A., société anonyme au capital social de 2.089.364 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 (ci-après « **Brioche PASQUIER** »).

Le Jeu est accessible sur le site Internet **[www.histoirespetitdej.briochepasquier.com](http://www.histoirespetitdej.briochepasquier.com)** (ci-après « le Site » ) et via **[www.briochepasquier.com](http://www.briochepasquier.com)**, toute participation nécessite la création d'un compte personnel spécialement dédié au Jeu.

Les présentes CGO régissent l'ensemble des relations entre Brioche PASQUIER et le consommateur désirant participer au Jeu sur le Site. Le consommateur doit être une personne physique, âgée de plus de 18 ans, avoir la pleine capacité juridique de contracter et résider sur le territoire défini à l'article 2 (ci-après « le Participant »).

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance des CGO et les avoir acceptées sans réserve en cochant la case prévue à cet effet lors de la création de son compte. Les CGO sont disponibles et téléchargeables sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document et/ou mention contradictoire.

Les CGO pouvant faire l'objet de modifications ultérieures à tout moment, la version applicable au Participant est celle en vigueur sur le Site à la date de création de son compte personnel.

Toute modification de ces CGO fera l'objet d'une information sur le Site.

### **ARTICLE 2 : PRINCIPES DU JEU**

Le Jeu est exclusivement réservé aux consommateurs majeurs résidant en France métropolitaine, Corse incluse (ci-après « le Territoire »). Il n'est pas ouvert aux consommateurs situés dans les DOM, ROM et COM (anciennement DOM et TOM).

**Une (1) seule inscription au Jeu par foyer (même nom, même adresse postale) et/ou par adresse e-mail.**

**Un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale).** Les frais de participation au Jeu (connexion internet) **ne sont pas remboursés**.

Le Jeu propose aux Participants, **ayant acheté simultanément trois (3) produits Brioche PASQUIER** éligibles au Jeu, entre le **15/02/2019 et le 31/05/2019 inclus**, de tenter leur chance aux instants gagnants, accessibles sur le Site à compter **du 01/03/2019**, pour tenter de remporter (1) un abonnement de (1) un an d'écoute de musique en ligne fournie par le service Deezer Premium, selon les modalités et conditions ci-après détaillées.

Le Jeu est présenté sur les supports suivants : le Site, les emballages de la marque Brioche Pasquier porteurs du Jeu ainsi que sur les supports publicitaires installés au sein de certains points de vente.

**Les 3 produits doivent être achetés** dans une grande, moyenne ou petite surface alimentaire (hors METRO, grossistes) ou dans les boutiques Brioche Pasquier et **simultanément, à ce titre ils devront figurer sur le même ticket de caisse**.

**Le Participant doit conserver sa preuve d'achat (ticket de caisse) et l'enregistrer sur son compte personnel. La date limite de participation est le 07/06/2019 (inclus).**

### **ARTICLE 3 - PRODUITS ELIGIBLES AU JEU**

**Sont éligibles au Jeu** : tous les produits de la marque **Brioche PASQUIER** figurant parmi les gammes Brioches, Briochettes, Pains au lait, Pains au chocolat, Croissants, Pancakes, Tartines de Pain, Ficelles de Pain et Biscottes (voir liste en Annexe 1 des présentes CGO), sous réserve qu'ils aient été achetés pendant la période du Jeu, la date figurant sur le ticket de caisse faisant foi.

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

#### **4.1. Création d'un compte personnel**

Pour participer au Jeu, le Participant doit créer un compte utilisateur dédié au Jeu via la rubrique prévue sur le Site.

Les champs marqués d'un astérisque doivent être obligatoirement complétés pour que le Participant soit valablement inscrit au Jeu.

Le Participant devra être majeur à la date de son inscription, accepter sans réserve les Conditions Générales d'Utilisation du Site ainsi que les présentes CGO en cochant les cases prévues à cet effet.

Une fois le formulaire valablement complété, le participant recevra un e-mail contenant un lien sur lequel il devra cliquer pour valider définitivement son inscription.

Le Participant s'engage à communiquer de bonne foi toutes les informations obligatoires demandées dans le formulaire d'inscription : elles sont indispensables à la création de son compte et nécessaires à sa participation au Jeu. Le Participant certifie que les informations qu'il communique sont exactes.

#### **4.2. Enregistrement des achats**

Après création de son compte personnel, le Participant peut enregistrer sa preuve d'achat. Il doit, pour cela, se connecter à son compte utilisateur dédié au Jeu puis réaliser les étapes demandées :

- Cliquer sur la case « **Je participe** »
- Scanner (ou photographier) puis télécharger le ticket de caisse justifiant l'achat des 3 produits Brioche PASQUIER en cliquant sur « **Télécharger mon ticket** » : **un ticket de caisse ne peut être valablement téléchargé qu'une seule fois.**
- Cliquer sur « **Valider** ».

Pour les besoins du Jeu, est considéré comme (1) un achat, chaque ligne sur un ticket de caisse mentionnant un produit Brioche PASQUIER indiqué à l'annexe 1, étant entendu qu'une ligne regroupant 2 produits (ou plus) est considérée comme 2 achats (ou plus), à condition que la mention du double achat (ou plus) figure bien sur le ticket de caisse.

Par contre, **un lot promotionnel** (regroupant plusieurs produits) **est considéré comme un achat unique.**

**Le ticket de caisse devra faire figurer l'ensemble des éléments mentionnés 7.2.**

#### **4.3. Le Jeu par instants gagnants**

Une fois sa preuve d'achat téléchargée, le Participant peut tenter sa chance aux instants gagnants en cliquant sur la case « **Je tente ma chance** ».

Un compte à rebours s'affiche puis un message apparaît pour annoncer si la participation est gagnante ou perdante.

- **Le jeu comporte mille (1 000) instants gagnants ouverts**, au cours desquels les 1 000 dotations décrites à l'article 5 seront mises en jeu.

Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute et seconde précise : à ce moment précis, une dotation est mise en jeu. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

L'instant gagnant est dit « ouvert » jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation mise en jeu. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu.

Les 1 000 instants gagnants seront répartis sur toute la période de jeu, **du 01/03/2019 au 07/06/2019 inclus**, à raison d'**environ 10 instants gagnants par jour**.

- **Si l'instant précis où le Participant clique sur « Je tente ma chance » ne coïncide pas avec un instant gagnant**, le Participant sera considéré comme perdant et verra apparaître sur l'écran un message lui indiquant qu'il a perdu.

- **Si l'instant précis où le Participant clique sur « Je tente ma chance » coïncide avec un instant gagnant** (date, heure, minute, seconde), le Participant sera immédiatement informé qu'il a gagné par l'apparition d'un message. Il recevra, à l'adresse e-mail indiquée lors de son inscription, un courrier électronique l'informant que sa participation est gagnante, sous réserve de la modération conforme de sa participation.

Dans le cas où plusieurs connexions « **Je tente ma chance** » interviendraient lors du même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme gagnante. Seul l'horodatage du serveur utilisé pour le Jeu fait foi et atteste des conditions de participation.

#### **4.4. Modération**

L'envoi du courrier électronique informant d'une participation gagnante déclenche l'envoi en **modération de la preuve d'achat du Participant**.

**En effet, le gain ne sera validé définitivement que si sa participation est validée conforme au regard des conditions énoncées à l'article 7.**

#### **4.5. Limitation des participations**

Le participant peut jouer plusieurs fois, dans la limite de **10 participations maximum selon la règle suivante** :

1 participation = 3 produits achetés = 1 preuve d'achat

2 participations = 2 achats de 3 produits = 2 preuves d'achat

Etc.

**10 participations = 10 preuves d'achat différentes.**

Pour chaque participation, le Participant devra enregistrer / télécharger une nouvelle preuve d'achat.

**Si l'un des instants gagnants est remporté par le participant, ce dernier ne pourra plus jouer.**

## **ARTICLE 5 - DETAIL DES DOTATIONS**

**Sont mis en jeu sur la période du 01/03/2019 au 07/06/2019 : mille (1 000) abonnements de 12 mois au service Deezer Premium.**

Prix unitaire de vente, hors promotion : **119,88 € TTC.**

**Les frais de participation au Jeu et d'utilisation du service Deezer (connexion internet) ne sont pas remboursés.**

- **Description du Service Deezer Premium communiqué par Deezer à la date de rédaction des CGO**

Le Service Deezer Premium est un service proposé et exploité par DEEZER permettant d'accéder à des enregistrements phonographiques et d'autres contenus musicaux ou culturels (notamment sous forme de podcasts, de radios, et dans certains pays des livres audio) (ci-après dénommés ensemble les « Enregistrements ») de la manière suivante :

- accès illimité, en vue de leur écoute en streaming et/ou de leur chargement temporaire sur trois appareils autorisés (ordinateur personnel et téléphone mobile), aux Enregistrements du Service Deezer Premium, pour pouvoir ensuite les écouter sans avoir besoin d'être connecté ;
- pas de publicité ;
- une qualité d'écoute améliorée par rapport à celle proposée sur Deezer Gratuit.

Le Service Deezer Premium inclut des recommandations personnalisées de musique, playlists et autres contenus. L'accès au Service Deezer Premium est possible sur un ordinateur personnel via le Site ou l'application pour ordinateur et sur des appareils portables compatibles via les applications mobiles, en se connectant au réseau internet ou mobile ou à partir du mode hors connexion en cliquant sur l'onglet « Mode hors connexion ». La liste des appareils compatibles est disponible sur le site internet Deezer.

Le mode hors connexion est accessible exclusivement à l'Abonné au Service Deezer Premium et Deezer HiFi.

D'autre part, l'Abonné a accès, en mode hors connexion, aux seuls titres, albums, playlists et autres contenus qu'il a préalablement chargés temporairement, depuis l'Application sur son appareil portable compatible). Le chargement temporaire de titres, d'albums, de playlists ou autres contenus se réalise en cliquant sur « Mode hors connexion » présent sur les pages de lecture du Site et de l'Application. La musique et les contenus ainsi chargés peuvent être écoutés sans connexion internet ou 3G/4G pendant toute la durée de l'abonnement, sans toutefois pouvoir être transférés ou gravés sur quelque support que ce soit.

Le Service Deezer Premium est accessible pour l'Abonné jusqu'à la résiliation ou expiration de son abonnement en fonction de sa durée (mois, année, etc.). Une fois l'abonnement expiré ou résilié, l'accès de façon illimitée aux Enregistrements, le chargement temporaire des titres, albums et playlists ou autres Enregistrements et l'écoute hors connexion des titres, albums et playlists ou autres Enregistrements précédemment chargés ne sont plus autorisés. Il est précisé à l'Abonné que DEEZER n'est pas en mesure d'empêcher l'affichage des publicités éventuellement contenues dans les contenus fournis et hébergés par des tiers et qui seraient intégrés et/ou référencés sur le Site et l'Application (ex : Dailymotion, radios, podcasts...).

- **Conditions d'utilisation du Service Deezer Premium**

Le **code est cumulable** avec tout autre code cadeau et abonnement **Deezer Premium** en cours et dont seraient titulaires les gagnants à l'**exception des abonnements Deezer Premium souscrits via Apple ou via un opérateur mobile et des abonnements Deezer Family**.

L'accès au Service Deezer Premium est possible, à partir d'un ordinateur personnel (PC ou Mac) ou appareil portable compatible, en se connectant au Site, ou à l'Application, ou à partir du mode hors connexion.

L'accès au Service Deezer Premium via l'Application requiert le téléchargement et l'installation au préalable de l'Application. Ce téléchargement est également proposé lors de la souscription au Service Deezer Premium.

L'utilisation du Service Deezer Premium nécessite une connexion à internet haut débit et à internet mobile le cas échéant pour les appareils portables compatibles. Il est précisé que ces connexions ne sont pas prises en charge par DEEZER, il appartient par conséquent à l'Abonné de souscrire préalablement à une offre Internet Haut Débit et/ou Internet mobile pour pouvoir utiliser le Service Deezer Premium.

Une connexion à Internet mobile par la norme de technologie de téléphonie mobile de troisième ou quatrième génération (3G ou 4G) est très vivement recommandée.

Le catalogue d'enregistrements phonographiques disponible dans le cadre du Service Deezer Premium est dépendant des contrats en vigueur avec les ayants droit et est en conséquence susceptible de varier. En aucun

cas DEEZER ne peut garantir la présence dans le catalogue disponible du Service Deezer Premium d'un quelconque titre ou album déterminé ou d'un quelconque artiste-interprète ou groupe d'artistes-interprètes déterminé. De même, DEEZER ne peut garantir qu'un quelconque titre ou album déterminé ou d'un quelconque artiste-interprète ou groupe d'artistes-interprètes déterminé présent dans le catalogue disponible du Service Deezer Premium le sera indéfiniment. DEEZER ne sera en aucun cas responsable de la suppression ou de la désactivation d'éléments du contenu du catalogue proposé.

En qualité d'Abonné, il est possible d'activer le Service Deezer Premium sur un ordinateur personnel (PC ou Mac) et un appareil mobile compatible enregistré auprès du Service. Toutefois, le Service Deezer Premium ne sera accessible simultanément qu'à partir d'une seule connexion à la fois. Il est précisé que DEEZER met en œuvre des moyens techniques pour vérifier l'absence de connexions multiples simultanées à un même compte du Service Deezer Premium et détecter les tentatives de connexions multiples.

## ARTICLE 6 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

### Un seul gain par foyer (même nom, même adresse).

Après modération de la preuve d'achat, **si la participation est validée conforme**, le gagnant recevra un e-mail de confirmation de gain sous 14 jours. Sa dotation **sera jointe à cet e-mail**, sous la forme d'**un code promotionnel**.

Ce code est **utilisable une seule fois entre le 01/03/2019 et le 31/12/2019** et donne accès au **service Deezer Premium pendant 12 mois** à compter de son activation sur **[www.deezer.com/gift](http://www.deezer.com/gift)**. Après renseignement du code, le gagnant devra créer un compte, et accepter les conditions générales d'utilisation de Deezer Premium, ou bien sera invité à se connecter à son compte utilisateur préexistant.

- Si le gagnant a déjà souscrit à un **abonnement Deezer Premium**, ce dernier sera suspendu pendant la durée du code promotionnel. A l'expiration de la durée du code, l'abonnement *Deezer Premium* ainsi suspendu redeviendra payant.
- Si le gagnant a déjà souscrit à **une offre Deezer Famille ou Deezer Hifi**, ou s'il possède tout autre abonnement payant distribué par Deezer ou **via un opérateur téléphonique ou Apple**, il devra au préalable résilier cet abonnement pour pouvoir bénéficier de son code promotionnel.

**Le code ne peut pas être vendu, repris, échangé ou faire l'objet d'une contrepartie, qu'il ait fait l'objet d'une perte, d'un vol ou d'une dégradation.**

## ARTICLE 7 - CONDITIONS DE VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Pour rappel, la participation est soumise à une obligation d'achat et nécessite d'être un Participant situé sur le Territoire, conformément aux articles 1 et 2 des CGO.

Brioche PASQUIER se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées, tant concernant les conditions de participation, que pour la création du compte utilisateur, et pour toute autre utilisation des fonctionnalités du Site. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil et pourra conduire, en cas d'information fautive à l'élimination du Participant.

### 7.1. Création de compte

**La participation est personnelle** de même que la création d'un compte dédié au Jeu : le Participant s'engage ainsi à ne créer qu'un seul compte individuel correspondant à son nom de famille et/ou son adresse postale et/ou une adresse e-mail valide dont il est titulaire.

S'il est constaté qu'une même personne a créé un ou plusieurs compte(s) supplémentaire(s) en remplissant plusieurs formulaires d'inscription, ou a utilisé une ou plusieurs adresse(s) temporaire(s) ou non, et plus généralement quel(s) que soi(en)t le(s) moyen(s) utilisé(s) et contraire à l'esprit de loyauté et d'égalité des

chances au Jeu, la participation sera annulée et le compte pourra être supprimé. Le Participant sera alors informé par l'envoi d'un e-mail mentionnant les motifs de la suppression de son/ses compte(s).

## 7.2. Conformité des Preuves d'achat

Pour être valablement considéré comme preuve d'achat, le ticket de caisse doit avoir été émis par une grande, moyenne ou petite surface alimentaire (hors METRO, grossistes) ou l'une des boutiques Brioche Pasquier, mentionner le nom des 3 produits éligibles achetés, la date d'achat et le prix d'achat.

La preuve d'achat sera déclarée non conforme si, et de manière non exhaustive :

- la date d'achat des produits n'est pas comprise **entre le 15/02/2019 et le 31/05/2019** (inclus)
- la date d'achat ne figure pas sur le ticket de caisse
- les 3 produits achetés ne sont pas des produits Brioche PASQUIER éligibles au Jeu
- les 3 produits n'ont pas été achetés simultanément
- le ticket de caisse ne mentionne pas le prix des 3 produits achetés et/ou le montant total du ticket de caisse
- le ticket de caisse est incomplet, déchiré ou illisible
- le ticket de caisse a déjà été téléchargé lors d'une précédente participation
- le ticket de caisse a déjà été utilisé par un autre participant

## ARTICLE 8 - NON-CONFORMITES

En cas de non-conformité, relative au(x) preuve(s) d'achat, Brioche PASQUIER en informera le participant par e-mail et sur son espace personnel.

Le participant sera invité à corriger les éléments non-conformes qui lui seront signalés, dans un délai de **7 jours calendaires suivant la réception de l'e-mail**. La dotation lui sera réservée pendant ces 7 jours.

• **Si après correction dans le délai imparti, la participation gagnante est validée conforme**, le gagnant recevra un e-mail de confirmation de gain dans un délai de 14 jours, accompagné de son **code promotionnel**.

• **Si après correction dans le délai imparti, la participation n'est toujours pas conforme**, la participation sera dite « non conforme définitive », et annulée : le Participant perdra le bénéfice de la dotation. L'instant gagnant et la dotation associée seront remis en jeu, dans la limite des dates du Jeu.

• **Si aucune correction n'est apportée au cours de ce délai de 7 jours**, la participation sera dite « non conforme définitive », et annulée : le Participant perdra le bénéfice de la dotation. L'instant gagnant et la dotation associée seront remis en jeu, dans la limite des dates du Jeu.

En cas de non-conformité définitive, Brioche PASQUIER en informera le Participant par e-mail.

**Sauf cas de non-conformité « frauduleuse »** (exemple d'un même ticket de caisse téléchargé plusieurs fois), **le Participant aura la possibilité de rejouer, dans la limite de 10 participations** : il devra racheter 3 produits Brioche PASQUIER éligibles au Jeu et refaire les étapes énoncées aux points 4.2 et 4.3 ci-dessus.

## ARTICLE 9 - NON REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

La connexion internet nécessaire à la participation au Jeu ainsi que les frais de connexion nécessaires à l'utilisation du service Deezer, ne font pas l'objet d'un remboursement de la part de la Société organisatrice.

## ARTICLE 10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS

Le participant peut retrouver toutes les informations relatives à son compte et ses participations dans la rubrique « **Mon compte** », à savoir :

- le statut de sa participation gagnante : en cours de traitement / validée / non conforme temporaire / non conforme définitive
- ses participations perdantes
- les coordonnées qu'il a enregistrées lors de son inscription

Le Participant peut également consulter la rubrique « **FAQ** » disponible sur le Site. Pour toute autre question, le Participant peut contacter la Société Organisatrice en utilisant le formulaire de la rubrique « **Contact** » sur le Site.

## ARTICLE 11 - RESPONSABILITES

**11.1.** Brioche PASQUIER se réserve le droit de modifier, proroger ou d'écourter la durée ou les conditions du Jeu si des conditions extérieures le nécessitent.

Brioche PASQUIER se réserve la possibilité d'annuler le Jeu ou une partie de celui-ci si des fraudes venaient à intervenir lors du déroulement du Jeu ou de l'attribution des lots. La responsabilité de Brioche PASQUIER ne saurait être engagée par un Participant à cet égard. Dans toutes les situations, Brioche PASQUIER se réserve le droit de poursuivre en justice et/ou de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

La responsabilité de Brioche PASQUIER ne peut être mise en cause si l'inexécution ou le retard dans l'exécution d'une obligation résulte d'un cas de force majeure ou d'un fait extérieur à la Société Organisatrice.

Brioche PASQUIER ne peut être tenu pour responsable à l'égard des gagnants concernant les dommages, insatisfactions, désagréments et/ou incompatibilités techniques pouvant intervenir lors de la jouissance des dotations et/ou pouvant priver, partiellement ou totalement, le gagnant du bénéfice des fonctionnalités du service Deezer.

**11.2.** Le Jeu ne fait pas l'objet d'un sponsoring de la part de DEEZER, les dotations remportées sont soumises aux Conditions d'utilisation de Deezer.

**11.3.** En participant au Jeu, les participants reconnaissent et acceptent expressément les risques inhérents à toute connexion à un réseau internet et au transfert de données sur celui-ci. La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de dommage, direct ou non, qui résulterait d'une connexion au Site. Il appartient au participant de prendre les mesures adaptées afin de protéger ses appareils et/ou données contre des atteintes.

Brioche PASQUIER n'est tenu que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du Site.

Brioche PASQUIER ne saurait être tenue responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement du Participant, ni de la qualité de son mode d'accès ou des dysfonctionnements quel qu'il soit et pour quelque raison que soit qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des formulaires d'inscription, sur le temps de connexion nécessaire à sa participation ou la bonne réception des mails d'information ou de gains.

Le choix des mots de passe et identifiants retenus par le Participant lors de la création de son compte relèvent de sa propre responsabilité. Il lui appartient de prendre toute mesure de protection afin de garantir la confidentialité de ces mots de passe et identifiants. Brioche PASQUIER ne saurait être responsable en cas de perte, ou d'utilisation frauduleuse de ces éléments par un tiers autre que le Participant. Le participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

**11.4.** Toutes les marques ou noms de produits et services cités par les présentes CGO demeurent la propriété de leurs propriétaires respectifs.

## ARTICLE 12 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les paragraphes mentionnés ci-dessous détaillent les conditions d'utilisation de vos données personnelles et les droits dont vous disposez en application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

### RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Pasquier SA, société anonyme au capital social de 2.089.364 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 (ci-après « Brioche Pasquier »).

### DESTINATAIRES

Vos données sont destinées aux services marketing Brioche Pasquier et de son partenaire en charge de la gestion de vos participations au Jeu proposé, de l'envoi des dotations et de la gestion de vos demandes d'information.

### FINALITES ET BASE LÉGALE

La collecte et le traitement de vos données personnelles (nom, prénom, adresse postale) est nécessaire à la gestion de votre inscription et de votre participation au jeu, à l'expédition, le cas échéant, de vos gains éventuels et à la prise en compte et au traitement de vos demandes d'information/réclamation.... La collecte de votre numéro de téléphone nous permet de vous joindre afin de répondre à vos questions.

Le traitement des données identifiées par un astérisque est nécessaire à l'exécution du règlement du jeu que vous avez accepté en cochant la case « ***j'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de l'Opération*** ». Votre acceptation des conditions générales de l'Opération crée un contrat qui vous engage à l'égard de Brioche PASQUIER à respecter les conditions de participation proposées et réciproquement engage Brioche PASQUIER à votre égard. Le contrat ainsi conclu constitue la base légale du traitement par Brioche PASQUIER de vos données personnelles pour les besoins de la finalité ci-dessus indiquée.

Vos données personnelles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou d'un profilage.

### CONSÉQUENCES D'UN DÉFAUT DE RÉPONSE

Le recueil des données identifiées par un astérisque est nécessaire à votre participation : elle ne pourrait pas être prise en compte sans ces données. Par conséquent, les Participants qui exerceront leur droit d'effacement des données les concernant avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur(s) participation(s).

Il est obligatoire de transmettre des informations réelles et exactes.

### DURÉE DE CONSERVATION ET ABSENCE DE TRANSFERT

Les données vous concernant seront conservées pendant la durée du Jeu proposé sur le Site. A l'issue de ce dernier, ces données seront conservées pendant une durée de trois années.

Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

### VOS DROITS

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données ou de limitation du traitement.

Vous pouvez également donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.



Ceci en écrivant auprès de : [vos-donnees-personnelles-1@pasquier.fr](mailto:vos-donnees-personnelles-1@pasquier.fr). Nous vous remercions de justifier de votre identité et d'indiquer le nom du jeu concerné. Cette adresse de contact est disponible après la clôture du Jeu dans la page Politique de Confidentialité du site internet [www.briochepasquier.com](http://www.briochepasquier.com).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### **ARTICLE 13 - INVALIDITE D'UNE STIPULATION**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales du Jeu sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### **ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Les présentes CGO sont soumises au droit français et déposées chez M<sup>e</sup> Berneise, Huissier de justice à Cholet (49 300), elles sont disponibles uniquement sur le Site.

En cas de divergences entre les présentes CGO et les supports du Jeu ou les communications relatives à celui-ci, il est expressément prévu que ce sont les termes des présentes qui prévaudront.

Toute remarque pourra être signalée via la rubrique « **Contact** » présente sur le Site.

Les Parties tenteront de trouver un accord amiable avec l'aide de l'huissier dépositaire des présentes conditions générales du Jeu. A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application, l'exécution et/ou l'interprétation des présentes sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

## **Annexe 1 : Liste des produits Brioche Pasquier éligibles à l'Opération**

BRIOCHE TRESSEE Nature - 630 g

BRIOCHE TRESSEE Nature 630 g + 10 % Offerts (693 g)

BRIOCHE TRESSEE Pépites de Chocolat - 630 g

BRIOCHE TRESSEE Pépites de Chocolat - 630 g + 10 % Offerts (693 g)

BRIOCHE TRESSEE TRANCHEE Bio - 450 g

BRIOCHE TRESSEE TRANCHEE Nature - 500 g

BRIOCHE TRESSEE TRANCHEE Pépites de Chocolat - 500 g

BRIOCHE TRANCHEE "Tranche Gourmande" - 450 g

BRIOCHE TRANCHEE "Tranche Gourmande" - 450 + 200 g Offerts (650 g)

BRIOCHE TRANCHEE "Tranche Gourmande" - 650 g - Maxi Familial

BRIOCHE TRANCHEE "Tranche Gourmande" - Lot de 2 - 900 g

BRIOCHE TRANCHEE "Tranche Gourmande" - Lot de 2 (le 2ème à - 50 %) - 900 g

BRIOCHETTE x 12 - 480 g

BRIOCHETTES x 12 + 2 Offertes - 560 g

BRIOCHETTES x 14 "Offre Economique" - 560 g

CROISSANTS x 8 - 320 g

CROISSANTS x 8 + 2 Offerts - 400 g

CROISSANTS x 10 "Offre Economique" - 400 g

CROISSANTS x 14 - 560 g

CROISSANTS x 16 - 640 g

CROISSANTS x 16 - Lot 2 x 8 (le 2ème à - 50 %) - 640 g

GACHE TRANCHEE - 400 g

LES TARTINES - 450 g

PAINS AU LAIT Bio x 8 - 280 g

PAINS AU LAIT x 10 - 350 g

PAINS AU LAIT x 10 + 2 Offerts - 420 g

PAINS AU LAIT x 12 "Offre Economique" - 420 g

PAINS AU LAIT x 20 - 700 g

PAINS AU LAIT x 20 - Lot 2 x 10 (le 2ème à - 50 %) - 700 g

PAINS AU LAIT x 20 + 4 Offerts - 840 g

PAINS AU LAIT x 24 "Offre Economique" - 840 g

PAINS AU LAIT x 30 - Lot 2 + 1 Offert - 1 050 g

PAINS AU LAIT x 30 - Lot 3 x 10 - 1 050 g

PAINS AU LAIT "Touche de Miel" x 10 - 350 g

PAINS AU LAIT "Touche de Miel" x 10 + 2 Offerts - 420 g

PAINS AU LAIT "Barre de Chocolat au Lait des Alpes" x 10 - 370 g

PAINS AU LAIT "Barre de Chocolat au Lait des Alpes" x 10 + 2 Offerts - 444 g

PAINS AU LAIT x 20 [Lot PAL Nature x 10 + PAL Touche de miel x 10] - 700 g

PAINS AU LAIT x 20 [Lot PAL Nature x 10 + PAL Barre de Chocolat au lait des Alpes x 10] - 720 g

PAINS AU CHOCOLAT x 8 - 360 g

PAINS AU CHOCOLAT 8 + 2 Offerts - 450 g

PAINS AU CHOCOLAT x 16 - 720 g

PAINS AU CHOCOLAT x 16 + 4 Offerts - 900 g

PAINS AU CHOCOLAT - Lot 2 + 1 Offert - 1 080 g

PAINS AU CHOCOLAT x 10 "Offre Economique" - 450 g  
PAINS AU CHOCOLAT x 16 - Lot 2 x 8 (le 2ème à - 50 %) - 720 g  
PAINS AU CHOCOLAT 16 + 4 Offerts - 900 g  
PAINS AU CHOCOLAT x 24 - Lot 3 x 8 - 1 080 g

PANCAKES x 10 - 350 g

TARTINES DE PAIN MULTI-CEREALES - 240 g  
TARTINES DE PAIN BLE COMPLET - 240 g  
TARTINES DE PAIN CAMPAGNE - 167 g  
TARTINES DE PAIN RUSTIQUE - 240 g  
TARTINES DE PAIN BRIOCHE - 210 g  
TARTINES DE PAIN BLE COMPLET BIO - 240 g

FICELLES DE PAIN FROMENT - 200 g  
FICELLES DE PAIN BRIOCHE - 200 g

BISCOTTES EQUILIBRE - 300 g  
BISCOTTES BLÉ COMPLET - 300 g  
BISCOTTES POCKET FROMENT - 180 g  
BISCOTTES CÉRÉALES BIO - 300 g  
BISCOTTES FROMENT SANS SUCRES AJOUTES - 300 g  
BISCOTTES BLE COMPLET SANS SUCRES AJOUTES - 300 g